

# AVIS N° 018 - 2016 / BRVM / DG

## CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA

### Emprunt obligataire "CRRH-UEMOA 5,85 % 2015-2025"

#### PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la première cotation de l'emprunt dénommé "CRRH-UEMOA 5,85 % 2015-2025", admis au compartiment des obligations, aura lieu le jeudi 24 mars 2016.

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA, par abréviation CRRH-UEMOA, est le fruit de la coopération engagée depuis 2005 entre la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) pour la mise en place d'un marché hypothécaire dans les pays de l'UEMOA.

La CRRH-UEMOA est un établissement financier constitué sous forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration. Elle a obtenu son agrément en qualité d'établissement financier à caractère bancaire le 11 novembre 2011 sous le numéro T0165N. Son siège social est situé dans l'immeuble de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à Lomé au Togo.

Par la Décision N°17/11-2015/CA/CRRH-UEMOA, le Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA a marqué son accord pour l'émission obligataire par Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA, d'un montant de 18,30 milliards de FCFA.

Le produit de cet emprunt de la CRRH-UEMOA est destiné aux opérations de refinancement de prêts au logement en faveur des banques de l'UEMOA qui en sont actionnaires.

La diffusion des 1 830 000 obligations "CRRH-UEMOA 5,85 % 2015-2025" dans le public a eu lieu du 17 au 29 décembre 2015, avec comme date de jouissance le 04 janvier 2016 et au prix de 10 000 FCFA par obligation.

A l'issue de l'opération, un montant de 18 300 000 000 FCFA a été levé sur le Marché Financier Régional.

La procédure d'introduction retenue pour la première séance de cotation est la **procédure ordinaire**. Ainsi, le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente, avec un cours de référence fixé à **10 000 FCFA**.

Le symbole adopté pour les négociations sur le titre est "**CRRH.O5**".

La SGI ATLANTIQUE FINANCE est responsable de l'introduction en Bourse de l'emprunt obligataire dénommé "**CRRH-UEMOA 5,85 % 2015-2025**".

Les investisseurs qui désirent consulter la note d'information ou obtenir plus d'informations concernant cette émission obligataire, sont priés de communiquer avec la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ATLANTIQUE FINANCE : Abidjan, 01 BP 2864 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire, Tél : (225) 20 31 21 21, Fax : (225) 20 32 06 77, ou toute autre SGI installée dans les pays de l'UEMOA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège, les Antennes Nationales de Bourse ou les différentes SGI installées dans les pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 10 mars 2016.

**Pour le Directeur Général,  
Le Directeur du Département des Etudes, de la  
Stratégie et du Développement du Marché,  
Chargé de l'Intérim**



**Birahim DIOUF**

